



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

**TRANSITION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF DOTATION SOUTIEN
INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

Présents : 28
Pouvoirs : 05

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°13

TRANSITION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Dans le cadre de sa politique de modération de ses consommations énergétiques, la ville de Ploemeur s'inscrit dans une démarche ambitieuse et vertueuse pluriannuelle de passage au 100 % LED de l'ensemble de ses systèmes d'éclairage (éclairage public et éclairage des bâtiments communaux) ainsi que de programmation pluriannuelle d'investissement et de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

En 2022, la présentation des fiches projet et la signature des Contrats de Relance et de Transitions Ecologique (CRTE) entre l'Etat et Lorient Agglomération pour les programmes de travaux, a permis à la ville de consolider la planification annuelle des différentes opérations. La Ville de Ploemeur avait remonté à Lorient Agglomération entre autre 2 fiches (fiche n°5 et fiche n°6) sur les projets objet de cette délibération.

La **DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)** comprend une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement sur les thématiques suivantes :

1. Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
2. Mise aux normes et sécurisation des établissements publics
3. Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
4. Développement du numérique et de la téléphonie mobile
5. Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
6. Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

C'est dans ce cadre que la ville de Ploemeur, afin de poursuivre ses efforts de transition énergétique, souhaite solliciter l'attribution d'une subvention, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour l'année 2022.

Le programme 2022 repose sur 2 axes de travaux :

1- OBJECTIF 100 % LED

Dans le cadre de sa démarche du passage au 100 % LED, la Ville de Ploemeur a un projet de rénovation de l'éclairage intérieur et extérieur des équipements communaux suivants :

- Terrain de foot synthétique de Kerlir ;
- Terrain de foot synthétique OXYGENE du centre ;
- Terrain de rugby OXYGENE ;
- Cours de tennis couvert BOSSUET ;
- Vestiaire et club house BOSSUET ;
- Océanis : Salle de conférence Port Blanc, Hall et circulation rez-de-chaussée ;
- Océanis : éclairage scénique ;
- Maison de la petite enfance.

Le montant de ces travaux est estimé à 238 000 € HT.

2- RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux concerne les vestiaires Bois-Pins, l'Ecole La châtaigneraie, l'ALSH Gauguin.

Les travaux portent sur :

- Le remplacement de système de chauffage par une pompe à chaleur et de la régulation intégrée incluant le déploiement de la télégestion ;
- Le remplacement de menuiseries ;
- Isolation thermique par l'extérieur (ITE) ;

Le montant de ces travaux est estimé à 147 000€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant [€]	Source de financement	Montant [€]	Taux sur Montant H.T [%]
Travaux 100% LED	238 000	Fonds d'Aide du Football Amateur (2 terrains de Football en 100%LED)	30 000	7,8 %
Travaux rénovation énergétique	147 000	ETAT DSIL 2022	201 000	52,2 %
		Autofinancement	154 000 €	40 %
TOTAL HT	385 000 €	TOTAL HT	385 000 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 mars 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE ET AUTORISE** le programme de travaux et le plan de financement pour 2022 des projets en faveur de la transition énergétique
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire